[](https://www.kla.tv/8597)

Syrie : Qui au juste utilise la privation de nourriture comme arme militaire ?

**Il ne se passe quasiment pas un jour sans que les médias occidents ne répètent comme un moulin à prières dans leurs informations sur la Syrie que le président syrien Bashar al-Assad laisse mourir de faim sa propre population. Le 6 juin 2016 l’OTAN a informé que plusieurs centaines de milliers de personnes dans les régions sous contrôle des rebelles sont concernées par les blocus du régime d’Assad.**

Il ne se passe quasiment pas un jour sans que les médias occidents ne répètent comme un moulin à prières dans leurs informations sur la Syrie que le président syrien Bashar al-Assad laisse mourir de faim sa propre population. Le 6 juin 2016 l’OTAN a informé que plusieurs centaines de milliers de personnes dans les régions sous contrôle des rebelles sont concernées par les blocus du régime d’Assad. Une porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Washington a dit, je cite : « Le régime continue à utiliser la privation de nourriture comme arme militaire contre sa propre population. »  
Mais pourquoi un Etat voudrait-il affamer sa propre population, qu’il veut avoir à ses côtés ? Nous en avons parlé dans nos émissions en allemand du 17 janvier et du 4 mars 2016. A présent 16 personnalités religieuses connues et des communautés d’églises chrétiennes en Syrie se sont manifestées dans une lettre ouverte. Cette lettre, qui a été traduite et publiée par le mouvement pour la paix « Amitié avec mit Valjevo e.V » le 29 mai 2016, montre une tout autre image que celle que les médias occidents nous présentent. Ce n’est pas le régime d’Assad, qui serait responsable pour la faim, les épidémies et la misère en Syrie, mais les sanctions de l’Occident contre la Syrie.  
Pour mémoire : Après le début des troubles en Syrie en 2011, l’UE, les Etats-Unis et les monarchies du golfe ont décrété un embargo contre la Syrie, c’est-à-dire un blocus commercial : les avoirs de la Syrie à l’étranger ont été gelés, les importations de la Syrie interdites. On a interdit également toutes les transactions financières avec l’étranger ainsi que l’exportation vers la Syrie de carburant, de pétrole, de technique et d’équipement. Les médias occidentaux ne parlent presque pas de l’embargo contre la Syrie. Pour faire entendre une voix contre ces informations unilatérales anti-Assad de la presse occidentale, Kla.tv publie ici la lettre très légèrement abrégée des responsables religieux – de toutes sortes de communautés chrétiennes:  
  
APPEL DES RESPONSABLES RELIGIEUX DE LA SYRIE  
  
Les sanctions contre la Syrie et les Syriens sont à lever immédiatement  
En 2011 l’Union Européenne a décidé de décréter des sanctions économiques contre la Syrie. L’UE les a présentées comme des « sanctions visant des personnalités du régime ». En réalité elle a décrété un - Embargo pétrolier contre tout le pays, un - Blocus de toutes les transactions financières et une interdiction du commerce pour un très grand nombre de marchandises et de produits. Ces mesures sont toujours en vigueur. En comparaison, en 2012, suite à une décision difficile à comprendre, on a levé l’embargo pétrolier pour les régions contrôlées par l’opposition armée et djihadiste. Il est manifeste que de cette façon On met des ressources économiques à la disposition des soi-disant « forces révolutionnaires et d’opposition ».  
Pendant ces cinq années les sanctions contre la Syrie ont contribué à détruire la société syrienne : elles l’ont livrée à la faim, aux épidémies et à la misère […]. Les sanctions augmentent les dommages causés par la guerre, qui a déjà provoqué 250 000 morts, 6 millions de déplacés et 4 millions de réfugiés.  
La situation en Syrie est désespérée : les denrées alimentaires manquent, le chômage est général, les consultations médicales sont devenues impossibles, l’eau potable et l’électricité sont rationnées. Ajoutez à cela que l’embargo empêche les Syriens installés à l’étranger déjà avant la guerre, de virer de l’argent à leurs parents et aux membres de leur famille dans le pays. Mêmes des organisations humanitaires ne peuvent pas envoyer d’argent à leurs collaborateurs en Syrie. Des firmes, des entreprises d’électricité, des centres de distribution d’eau et des hôpitaux sont contraints de fermer, parce qu’ils ne peuvent plus recevoir des pièces de rechange et n’ont plus d’essence.  
A présent les Syriens ne voient qu’une seule possibilité de survie pour leurs familles : la fuite de leur pays. Mais cette solution aussi se heurte à bien des difficultés et suscite de vifs débats dans l’Union Européenne […]  
C’est pourquoi nous soutenons toutes les initiatives de caractère humanitaire et toutes les initiatives pour la paix venant de la communauté internationale, surtout les négociations difficiles à Genève. Dans l’expectative et l’espoir qu’elles apportent un résultat concret après tant de déceptions amères, nous réclamons l’abrogation immédiate des sanctions dont tous les Syriens font l’expérience dans leur vie quotidienne. Sans des efforts concrets en faveur des hommes qui souffrent des conséquences de l’embargo à présent, on ne peut pas arriver à la paix attendue. Les répercussions de l’embargo pèsent sur tout le peuple.  
Les histoires des refugiés de guerre de la Syrie sont de la pure hypocrisie tant qu’on continue en même temps à affamer ceux qui restent en Syrie, à leur refuser les soins médicaux, l’eau potable, le travail, la sécurité et les droits élémentaires.   
C’est pourquoi nous nous adressons aux députés et maires de chaque pays pour que les citoyens de l’Union Européenne (jusqu’à présent absolument ignorants) soient informés de l’injustice des sanctions contre la Syrie et qu’enfin les sanctions soient l’objet d’un débat sérieux et des décisions correspondantes.  
  
Signataires :  
Georges Abou Khazen, Vicaire apostolique d’Alep  
Pierbattista Pizzaballa, Custode émérite de la Terre Sainte  
Josef Tobji, Archevêque maronite d’Alep  
Boutros Marayati, Evêque arménien d’Alep  
Les sœurs de la congrégation de saint Joseph de l’apparition de l’hôpital « Saint Louis » d’Alep  
Communauté monacale des trappistes en Syrie  
Dr. Nabil Antaki, Médecin à Alep de la communauté monacale de la Compagnie de Marie  
Les sœurs de la congrégation du centre de secours permanent pour mineurs et orphelins de Marmarita  
Pater Firas Loufti, Franciscain  
Jean-Clement Jeanbart, Archevêque grec orthodoxe d’Alep  
Jacques Behnan Hindo, Evêque catholique syriaque de Hassake-Nisibi  
Mtanios Haddad, Archimandrite de l’église catholique melkite  
Hilarion Capucci, emerit. Archevêque émérite de l’église catholique grecque melkite  
Ignaz Youssef III Younan, Patriarche de l’église unie catholique syriaque d‘Antioche  
Georges Masri, Procurateur du Saint-Siège de l’église catholique syriaque  
Gregor III Laham, Patriarche de l’église catholique grecque melkite

**de Daniel D.**

**Sources:**

.

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Syrie - [www.kla.tv/Syrie](https://www.kla.tv/Syrie)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.